



ACTUALITE DES PARTENAIRES



Les partenaires institutionnels de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sont consultés du 9 janvier au 11 mai 2009 sur les projets de SDAGE 2010 - 2015 et de son programme de mesures. Près de 1 300 structures sont invitées à remettre leur avis sur ces projets. Pour accéder à la page "La consultation des partenaires institutionnels en 2009" : <http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2928>



Rappel : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne organise la 5^{ème} édition des **Trophées de l'eau**, afin de récompenser les initiatives les plus exemplaires pour la protection de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Les actions sont éligibles si elles ont été achevées entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008. Le dossier de candidature doit être renvoyé **avant le 16 mars 2009**. Les informations sont disponibles sur le site de l'Agence de l'eau : http://www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/trophees_de_leau/trophees_2009



Afin d'assurer la cohérence avec les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et avec le futur SDAGE du bassin Loire-Bretagne qui sera approuvé en 2009, une **mise en conformité du SAGE du bassin de la Vienne** est requise avant le 31 décembre 2011.

Pour retranscrire les attentes des acteurs de l'eau du territoire lors de la mise en conformité du SAGE, la Commission locale de l'eau du SAGE organise **une large concertation de ces acteurs en mars 2009**, afin de les faire participer à l'écriture du SAGE en les invitant à proposer des règles de gestion de l'eau. Ils seront consultés par courrier accompagné d'un questionnaire, sur lequel ils pourront proposer leurs suggestions en matière de règles de gestion relevant des thématiques proposées par la loi. Ce questionnaire sera également téléchargeable sur le site internet de l'Etablissement public du bassin de la Vienne : www.eptb-vienne.fr



L'Agence de l'eau Adour-Garonne s'est mobilisée immédiatement, aux côtés de l'Etat et des élus locaux, pour **faire face aux conséquences de la tempête**. Elle a pris à cet effet, dès le 26 janvier en comité de direction, des premières initiatives telles que une aide à la remise en état des cours d'eau, des ouvrages d'épuration ou de distribution de l'eau potable qui auraient pu souffrir soit de la tempête elle-même soit de ses conséquences ; un étalement des remboursements pour ceux qui bénéficient auprès d'elle d'avances remboursables ; la reconduction des aides exceptionnelles qui avaient déjà été accordées lors d'événements similaires passés...

AGENDA DES RIVIERES



Suite aux **épisodes de vents violents des 25 janvier et 10 février**, une cellule de crise a été mise en place dès le 10 février entre les services de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et de la DDEA des Deux-Sèvres. La première étape a été de réaliser un état des voies d'eau et de leur encombrement, sur l'ensemble des voies d'eau du réseau principal de Niort à Marans (252 km) ; par exemple près de 200 arbres tombés en travers des cours d'eau ont été recensés. Les **premiers travaux urgents de désencombrement** ont été engagés dès le lendemain de la tempête. Ces travaux s'échelonnent sur plusieurs semaines et font l'objet d'un suivi détaillé. Pour les réseaux secondaires, l'IIBSN a fait appel aux syndicats de marais afin de disposer rapidement d'informations locales plus précises.



Après les nombreuses études préalables (2004-2006), la déclaration d'intérêt général (2007) et la préparation du contrat (2008), le **Contrat de restauration et d'entretien (CRE) de la Vienne moyenne et du bassin versant de la Glane** a été signé le 11 décembre 2008 entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Limousin et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.

Le CRE s'oriente vers 5 objectifs majeurs : restaurer les conditions naturelles d'écoulement des eaux ; limiter le colmatage du lit des rivières ; améliorer la qualité piscicole des cours d'eau ; connaître, préserver et gérer les zones humides ; communiquer auprès des populations sur les politiques de l'eau. Suivant une programmation précise, le CRE débutera très prochainement par la Glane. Pour plus d'informations : Yoann BRIZARD, Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne (05.55.70.77.17).



Dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, une **ouverture des ouvrages hydrauliques** sera menée à titre expérimental durant l'année 2009, sur les 7 ouvrages situés entre Montéreau et Bassée. Des indicateurs de suivi de la qualité, de la hauteur d'eau, de la morphologie, de la fragilité des



berges et du lit seront mis en place à partir de fin février.

Pour de plus amples renseignements, contacter Floriane GICQUIAUD à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, au 05 49 06 79 79 (poste 71 67).